



Commune de SAINT-CLEMENT-des-BALEINES
MAIRIE 17590
☎ 05 46 29 42 02
mairie@saintclementdesbaleines.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2026

Le **ONZE MAI DEUX MILLE VINGT-SIX, à dix-neuf heures**, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Clément-des-Baleines s'est réuni en séance ordinaire, salle municipale, sous la présidence de Monsieur Christophe PENOT, maire, et d'après sa convocation du 04 mai 2026

PRESENTS : MMES ET MM. PENOT CHRISTOPHE, PLAIRE LAURENCE, LOSFELD DOMINIQUE, LASLIER FRANCOISE, TASSIGNY DANIEL, SILHOL MARION, DEWAVRIN MARTINE, GUERRIER CATHERINE, DEPARDON ISABELLE, AURROUSSEAU HUGUES, JANNET FREDERIC, PENAUD ANAIS, LESEUIL MAXIME, AUDEBERT GILLES, BESNIER LINA

15 PRESENTS/15 VOTANTS

SECRETAIRE DE SEANCE : DOMINIQUE LOSFELD, DESIGNE A L'UNANIMITE

ORDRE DU JOUR :

- 1-APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 07 AVRIL 2025
- 2-COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS
- 3-CONVENTION 2026 ONF/COMMUNE – ENTRETIEN DES ACCES PLAGES ET SITE D'ACCUEIL EN SAISON ESTIVALE
- 4-CONVENTION CADRE 2021-2026 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART COMMUNALE
- 5-FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
- 6-FINANCES – PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVOS - RPI SAINT CLEMENT/LES PORTES
- 7-FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- 8-FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE
- 9-FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
- 10-FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE
- 11-FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026
- 12-FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ECOTAXE 2026
- 13-FINANCES – FONGIBILITE DES CREDITS, DELEGATION AU MAIRE
- 14-DECISIONS DU MAIRE
- 15-INFORMATIONS DU MAIRE
- 16-TOUR DE TABLE DES ELUS

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2026

Après lecture, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2026, A L'UNANIMITÉ

2- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué et de **6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants**.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et **un** commissaire doit être domicilié **en dehors de la commune**.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables en nombre double (24 noms).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ :

-Décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser la liste des 24 noms comme suit :

PLAIRE Laurence	AUDEBERT Gilles
LOSFELD Dominique	BESNIER Lina
PHILIPPE-LASLIER Françoise	DUARTE José
TASSIGNY Daniel	RENAUX Eddy
SILHOL Marion	PLAIRE Jean-Christophe
DEWAVRIN Martine	DARD Catherine
GUERRIER Catherine	KERROS François
DEPARDON Isabelle	BLANC Jean-Jacques
AUROSSEAU Hugues	THITO Brigitte
JANNET Frédéric	LASLIER Jean-François
PENAUD Anaïs	LOSFELD Pascale
LESEUIL Maxime	DUMAS Florence

3- CONVENTION 2026 ONF/COMMUNE – ENTRETIEN DES ACCES PLAGES ET SITES D'ACCUEIL EN SAISON ESTIVALE

Monsieur le Maire présente le programme des travaux d'Entretien des Accès Plages proposé par l'Office National des Forêts pour la saison 2026.

Le programme consiste en :

- la mise en sécurité des sites
- l'entretien des aires d'accueil et des sites touristiques
- la maîtrise de la fréquentation
- la protection des milieux
- les urgences et imprévus
- le suivi et l'organisation des chantiers

Le montant, pris en charge à 100 % par la commune, s'élève à 27 620.00 euros.

Monsieur Gilles AUDEBERT propose d'anticiper la dépose des escaliers.

Monsieur le Maire répond que certains sont installés de façon pérenne et que ce n'est pas possible.

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ :

- **accepte la convention 2026 des travaux d'entretien des Accès Plages et sites d'accueil en saison estivale tel qu'annexé pour un montant de 27 620.00 euros**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 au compte 65738**

4- CONVENTION CADRE 2021-2026 ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE DE RE ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS – DEMANDE DE SUBVENTION DE LA PART COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle l'existence d'une convention cadre 2021-2026 conclue entre la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et l'ONF, validée par le conseil communautaire le 6 janvier 2021.

Il présente les opérations d'aménagement prévues pour la commune de Saint-Clément-des-Baleines pour l'année 2026.

Le coût total de ces opérations d'aménagement s'élève à 43 650 € selon le chiffrage ci-joint.

La Communauté de Communes apporte son soutien à hauteur de 80 % du montant total de l'opération, soit 34 920 €, la commune finance les 20% restants, soit 8 730 €.

Afin de mener à bien ce programme, l'ONF Agence Poitou-Charentes sollicite le concours financier de la commune pour le montant de 8 730€ répartis comme suit :

- 6 200 € en investissement
- 1 480 € en fonctionnement
- 1 050 € en fonctionnement pour les Obligations Légales de Débroussaillage

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ

- **accepte le plan de travaux pour l'année 2026**
- **accepte la demande de subvention pour un montant de 8 730.00 euros**
- **dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026 comme suit :**
 - o **6 200.00 euros au compte 204112 – subvention d'équipement**
 - o **2 530.00 euros au compte 65738 – subvention autre établissement public**

5- FINANCES – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L1111-2 du code général des collectivités territoriales, les communes règlent par délibération les affaires de leur compétence.

Sur ce fondement, la jurisprudence admet que les collectivités locales peuvent attribuer des subventions à des organismes à but non lucratif lorsque leur activité présente un intérêt public local.

L'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget (article L2311-7 du CGCT).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur le montant à attribuer :

Association/ Organisme	Objet	Montant demandé	Montant proposé	VOTE
Club Villageois	Loisirs	Subvention en nature	Mise à disposition des salles communales	UNANIMITÉ
Bibliothèque La Baleine	Culture	2 000.00 €	2 000.00 €	13 POUR 2 ABSTENTIONS I.Depardon C.Guerrier
La Famille au Cœur	Social	600.00 €	300.00 €	UNANIMITÉ
Les Marcambelles	Culture	300.00 €	300.00 €	UNANIMITÉ
Saint Clément Basket17	Sport	1 000.00 €	1 000.00 €	UNANIMITÉ
Iavnana	Culture	300.00 €	300.00 €	UNANIMITÉ
Jazz au Phare	Culture/Concert	4 000.00€ et subvention en nature	2 000.00 €	13 POUR 2 CONTRE L.Besnier G.Audebert
Ile De Ré Galop	Sport	1 500.00 €	750.00€	UNANIMITÉ
Label Oyat	Culture/ Divertissement	2 000.00 €	1000.00 €	13 POUR 2 ABSTENTIONS L.Besnier G.Audebert
SNSM	Social/Sécurité en mer	750.00 €	750.00 €	UNANIMITÉ
Ré Acteurs	Culture/ Divertissement	480.00 €	500.00 €	UNANIMITÉ
Amicale des pompiers d'ARS	Soutien fonctionnement de la caserne	1 500.00 €	1 000.00 €	UNANIMITÉ
La mer écrite	Culture	2 000.00 € + moyens humains et espaces int/ext	500.00 €	13 POUR 2 ABSTENTIONS L.Besnier G.Audebert
Association Ré Dio Sillon	Culture	2 500.00€	1 000.00€	13 POUR 2 CONTRE L.Besnier G.Audebert
La tribu récréative	Culture	6000.00€	1500.00€	13 POUR 2 ABSTENTIONS L.Besnier G.Audebert
TOTAL			12 900.00 €	

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et selon les votes indiqués :

- décide d'attribuer les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessus
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026

6- FINANCES – PARTICIPATION FINANCIERE AU SIVOS - RPI SAINT CLEMENT/LES PORTES

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux statuts du SIVOS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) créé pour administrer le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) Saint-Clément/Les Portes, les communes membres du regroupement doivent obligatoirement inscrire à leur budget annuel la participation financière aux frais de fonctionnement.

Il informe l'assemblée de la demande de participation financière reçue pour l'exercice 2026 à hauteur de 85 000.00 euros et sollicite l'avis du Conseil municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il est important de marquer l'union entre les deux communes pour le maintien des deux écoles et informe que la nouvelle Présidente du Sivos est Madame Lagarde. Mme Besnier indique « on ne veut pas payer la cantine des Portes ».

Mme Plaire répond que le SIVOS ne finance pas l'investissement et que le budget est inchangé par rapport à l'année dernière.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par, 11 voix POUR, 4 ABSTENTIONS (L.Plaire, A.Penaud, G.Audebert, L.Besnier)

- accepte le versement de la participation financière aux frais de fonctionnement du RPI ST CLEMENT/LES PORTES pour l'année 2026 d'un montant de 85 000 euros

- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 de la commune au compte budgétaire 657358 – subvention de fonctionnement au groupement de collectivités

7- FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Madame Philippe-Laslier, adjointe aux finances présente le CFU et interroge Lina BESNIER sur les raisons du déficit d'investissement de l'exercice 2025.

Mme Lina BESNIER ne peut l'expliquer et déclare que cela a été fait par le centre de gestion et qu'elle n'a pas les chiffres.

Mme Philippe-LASLIER ajoute qu'il est nécessaire de suivre son budget au fil de l'année afin de savoir si l'on dérape ou pas.

Mme BESNIER précise avoir uniquement acheté un commerce en 2025 (kiné).

Mme Philippe-Laslier explique néanmoins à Mme Besnier le déficit par l'achat d'une maison (rue du gué Rétais) pour une somme de 282 500 € (leg avec des dettes) et demande comment cela a-t-il été financé. Mme Besnier répond qu'un emprunt a été effectué.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a aucune trace de ce prêt dans la comptabilité.

Mme Philippe-Laslier précise que cette maison a été financée sur le budget de fonctionnement, le grevant fortement.

Mme Besnier répond qu'un emprunt a été effectué pour tout.

Monsieur le Maire et Mme Philippe-Laslier confirment qu'aucun emprunt effectué.

Au sujet du terrain de la Madeleine (projet de logements sociaux) Mr le Maire signale que rien n'a été acté ou signé lors de la mandature précédente, la commune n'est à ce jour pas propriétaire du terrain, aucun compromis, ni promesse de vente n'ont été signés. Il s'étonne qu'il ait été présenté en août dernier un projet avec des plans et un bailleur social, avec un architecte, terrain sur lequel la commune n'avait aucun engagement.

Mme Besnier ajoute qu'elle avait négocié « oralement » le prix avec le vendeur.

Mr le Maire répond qu'il n'y a aucune trace de cela.

Mr Tassigny, adjoint au logement dénonce la précipitation de ce projet et le regrette car on a besoin de logements sociaux et pour finir, « c'est une montagne qui accouche d'une souris »

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles (jointe en annexe),

Sous la présidence de Mr Christophe PE NOT et hors de la présence de Madame Besnier, Maire en fonction pour l'exercice comptable 2025.

Le Conseil municipal vote le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal COMMUNE par 13 voix pour et une abstention (G.AUDEBERT) et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 267 219.81
Recettes	777 402.75
Résultat de clôture déficitaire	- 489 817.06
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 804 520.87
Recettes	2 159 986.66
Résultat de clôture excédentaire	+ 355 465.79

8- FINANCES – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles (jointe en annexe),

Sous la présidence de (élu par le Conseil municipal conformément à l'article L2121-14 du CGCT) et hors de la présence de Madame Besnier (ex maire et responsable du budget 2025)

Le Conseil municipal vote, A L'UNANIMITÉ, le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe ECOTAXE et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Résultat de clôture	0.00
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	57 869.65
Recettes	69 721.00
Résultat de clôture excédentaire	+ 11 851.35

9- FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, et après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

un excédent de fonctionnement 2025 de	355 465.79
un excédent reporté de 2024	363 949.05
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	719 414.84

Un déficit d'investissement 2025	- 489.817.06
Report d'investissement 2024 de	113 466.32
Soit un déficit d'investissement cumulé	- 376 350.74
un déficit des Restes à Réaliser de	0.00
SOIT UN BESOIN DE FINANCEMENT	- 376 350.74

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER : EXCÉDENT 719 414.84

AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT -376 350.74

AFFECTATION COMPLEMENTAIRE (RAR non inscrits au CFU) -74 451.64

TOTAL BESOIN DE FINANCEMENT - 450 802.38

Au budget 2026 :

Affectation en réserve (c/1068) 450 802.38

Résultat reporté en fonctionnement (c/002) 268 612 46

Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT - 376 350.74

Vote : 13 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (L.Besnier, G.Audebert)

10- FINANCES – AFFECTATION DU RESULTAT 2025 DU BUDGET ANNEXE ECOTAXE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, et après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que les comptes administratifs font apparaître :

un excédent de fonctionnement 2025 de	11 851.35
un excédent reporté de 2024	43 895.50
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	55 746.85

un résultat d'investissement 2025 de	0.00
Un excédent reporté de 2024	634.64
un résultat des Restes à Réaliser de	0.00
SOIT UN EXCEDENT DE FINANCEMENT	634.64

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION A AFFECTER : EXCÉDENT 55 746.85

Au budget 2026 :

Affectation complémentaire en réserve (c/1068) 0.00
Résultat reporté en fonctionnement (c/002) 55 746.85

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (c/001) : EXCEDENT 634.64

Vote A L'UNANIMITÉ

11- FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2026

Le Conseil municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, et après avoir pris connaissance de la note synthétique retraçant les informations financières essentielles, **vote, A L'UNANIMITÉ les propositions nouvelles du budget principal COMMUNE 2026 suivantes :**

Dépenses de FONCTIONNEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
11	Charges à caractère général	568 897,23	626 600,00
12	Charges de personnel, frais assimilés	823 836,03	751 000,00
14	Atténuations de produits	45 316,00	50 000,00
65	Autres charges de gestion courante	263 004,10	308 425,00
66	Charges financières	80 658,53	72 000,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00
SOUS TOTAL		1 781 711,89	1 810 025,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	605 396,27
042	Opérat° d'ordre transfert entre sections	22 807,98	11 147,98
TOTAUX		1 804 519,87	2 426 569,25

Recettes de FONCTIONNEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
13	Atténuations de charges	11 509,79	2 000,00
70	Produits services, domaine, ventes diverses	68 833,99	112 124,00
73	Impôts et taxes	1 528 418,32	1 478 697,33
74	Dotations, subventions et participations	351 559,00	342 740,00
75	Autres produits de gestion courante	195 708,34	221 700,00
76	Produits financiers	26,44	25,00
77	Produits exceptionnels	2 900,32	300,00
SOUS TOTAL		2 158 956,20	2 157 586,33
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 030,46	370,46
002	Excédent de fonctionnement reporté	363 949,05	268 612,46
TOTAUX		2 523 935,71	2 426 569,25

Dépenses d'INVESTISSEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	339 015,89	339 610,85
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	6 200,00
205	Concessions et droits similaires	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	895 112,83	590 814,58
SOUS TOTAL		1 234 128,72	936 625,43
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	376 350,74
040	Opérat° d'ordre de transfert entre sect°	1 030,46	370,46
041	Opérations patrimoniales	26 560,63	0,00
TOTAUX		1 261 719,81	1 313 346,63

Recettes d'INVESTISSEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2025	BP 2026
10	Dotations, fonds divers	49 267,70	40 000,00
1068	Affectation en réserve	516 485,51	450 802,38
13	Subventions d'investissement reçues	39 564,01	0,00
16	Emprunts et dettes assimilés	119 500,00	206 000,00
21	Immobilisations corporelles	3 216,92	0,00
SOUS TOTAL		728 034,14	696 802,38
001	Excédent d'investissement reporté	113 466,32	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	605 396,27
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 807,98	11 147,98
041	Opérations patrimoniales	26 560,63	0,00
TOTAUX		890 869,07	1 313 346,63

12- FINANCES – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ECOTAXE 2026

Le Conseil municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, et après avoir pris connaissance de la note de synthèse retraçant les informations financières essentielles, **vote A L'UNANIMITÉ, les propositions nouvelles du budget annexe ECOTAXE 2026 suivantes :**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2025	Prévision BP 2026
011	Charges à caractère général	57 869,65	95 467,85
65	Autres charges de gestion courante	0,00	30 000,00
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00
TOTAUX		57 869,65	125 467,85
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2025	Prévision BP 2026
73	Impôts et taxes	69 721,00	69 721,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	43 895,50	55 746,85
TOTAUX		113 616,50	125 467,85

DEPENSES INVESTISSEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2025	Prévision BP 2026
21	Immobilisations corporelles	634,64	634,64
040	Opérations d'ordre	0,00	0,00
001	Déficit d'investissement reporté	0,00	0,00
	TOTAUX	634,64	634,64

RECETTES INVESTISSEMENT			
Code	Libellé	Réalisé 2025	Prévision BP 2025
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre	0,00	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	634,64	634,64
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
	TOTAUX	634,64	634,64

Monsieur Audebert demande plusieurs explications au niveau des chiffres auxquelles Monsieur le Maire répond précisément.

13- FINANCES – FONGIBILITE DES CREDITS M57 – DELEGATION AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2023-OCTOBRE-1 du 26 octobre 2023, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 au 1^{er} janvier 2024 pour le budget principal de la commune ainsi que pour le budget annexe Ecotaxe.

Ce nouveau référentiel donne la possibilité au conseil municipal de déléguer à Madame le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre :

- à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,
- dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Cette disposition permet notamment de modifier, dès le besoin apparaît, la répartition des crédits afin de les ajuster au mieux, sans modifier le montant global des sections.

Ces virements de crédits font l'objet d'une décision de l'exécutif et sont présentés à l'assemblée délibérante lors de la séance suivante.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération n° 2023-OCTOBRE-1 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Entendu cet exposé, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ :

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du vote des budgets principal et annexe

14- DECISIONS DU MAIRE

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, article L.2122-23, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'elle a prises dans le cadre des délégations accordées par la délibération n° 2026-AVRIL-1 :

Alinéa 5 : LOUAGE DES CHOSES

Date	N° décision	Objet
28/04/2026	CP/2026/AVRIL/3	Location précaire du terrain du Moulin Rouge à l'association LABEL OYAT du 29 mai 2026 au 29 août 2026 au prix de 9 000.00 euros

Mr le Maire précise qu'une meilleure intégration paysagère va être demandée à la Java des Baleines.

Mr Audebert demande aussi un contrôle au niveau de l'hygiène.

Mr le Maire précise que la réfection de l'accès des plages va intervenir rapidement.

15- TOUR DE TABLE

L'ensemble des adjoints précise leurs délégations qui figurent déjà sur le site de la mairie.

Monsieur Audebert :

- Souhaite participer à certaines commissions.
- Monsieur le Maire précise que ce sont des groupes de travail pas des commissions et qu'au vu de ce qui est écrit sur les réseaux sociaux mais surtout les plaintes en cours contre Mme Besnier, cela ne le permet pas.

Monsieur Tassigny précise ses délégations :

- Logements et habitat
- Aire de loisirs
- Urbanisme

Monsieur LOSFELD précise ses délégations :

- Services Techniques
- Bâtiments communaux
- Sécurité
- Surveillance et sécurité du littoral
- Urbanisme

Il fait un point sur les travaux :

- Réception des travaux rue du Réveil (réserves suite à certains défauts), il regrette le choix d'un simple rebouchage des tranchées qui impacte la qualité de la chaussée.
- Dossier en attente de la salle du Godinand : les assurances ont donné leur accord pour la réfection du plancher, le virement a été effectué et l'entreprise va programmer une intervention.
- Façade de la mairie (gouttière arrachée). Les assurances ont remboursé en octobre 2024 mais les travaux n'avaient été commandés, c'est désormais chose faite.
- Indique que les panneaux pour les commerçants ont été commandés ainsi que des bacs à fleurs

Madame Philippe-Laslier précise ses délégations :

- Finances et économie
- Tourisme et valorisation du patrimoine
- Monde associatif et sportif

Elle rappelle que la 6^{ème} édition du T24 aura lieu les 13 et 14 juin 2026 et que les organisateurs sont toujours à la recherche de bénévoles

Madame PLAIRE précise ses délégations :

- Affaires scolaires, sociales et solidarité
- Marché communal
- Commerce et artisanat
- Cérémonies officielles

Elle indique que le surplus militaire revient le 16 mai 2026 sur le parking du Clos à partir de 10h00

La course solidaire « je collectif », dont les bénéfices cette année iront à la lutte contre la maladie de Charcot, départ prévu aire de loisirs.

Madame SILHOL :

- Remercie Monsieur le Maire pour sa délégation à la culture

Elle rapelle les évènements suivants :

- 15 mai, Bal Disco salle Albert Profilet (10 €)
- 23 mai, printemps des Baleines organisé par la municipalité et les associations de Saint-Clément-des-Baleines

Cette dernière précise qu'un questionnaire sera élaboré sur le thème : « Quelle Culture pour Saint-Clément ? »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H15

Secrétaire de séance

Le Maire,